



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2025, le conseil a adopté le « **calendrier qui fixe le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil pour 2026** »

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2026** débutera à **20 h au 531 rue de l'Église Sud** :

- | | |
|---|---|
| • 13 janvier
• 10 février
• 10 mars
• 14 avril
• 12 mai
• 9 juin | • 14 juillet
• 11 août
• 8 septembre
• 13 octobre
• 10 novembre
• 8 décembre |
|---|---|

2. **Avis public est en outre donné** que ce calendrier est actuellement aux endroits prévus à cette fin par le conseil municipal.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 12^e JOUR DE NOVEMBRE 2025.

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

- Date des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026 -

Je soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 12^e jour de novembre 2025 entre 9 h et 12 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de novembre 2025.

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier